

Thème D

La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social

Processus de développement professionnel

Avant d'amorcer une réflexion sur la formation initiale en travail social ainsi que sur les autres moyens qui permettent d'accroître le développement professionnel, il importe de définir les divers concepts du développement professionnel qui se veut un processus en continu.

Précisons en premier lieu quels sont les principaux facteurs qui concourent au développement professionnel. Ce dernier se construit dans un système relationnel, tout en étant influencé par les valeurs de la professionnelle ou du professionnel et par les valeurs des autres actrices et acteurs présents dans leur entourage.

Se nourrissant de sources multiples, formelles et informelles, ce développement professionnel s'inscrit en concomitance avec le développement personnel ainsi que le développement de l'identité professionnelle. La formation initiale constitue une étape importante au début du processus du développement professionnel. Celle-ci est suivie d'autres expériences d'apprentissage fondées sur des savoirs théoriques et pratiques. La réflexivité sur l'expérience pratique est une composante primordiale du processus de développement professionnel.

Définitions (selon l'Office québécois de la langue française)

Formation initiale

« Premier programme de formation dans un domaine déterminé, qui prépare à accéder au marché du travail. »

Formation continue

« Formation s'inscrivant dans la suite d'une formation initiale et visant à mettre à jour ou à élargir, par les voies éducatives appropriées, des connaissances théoriques et pratiques, à développer la culture, les capacités personnelles ou les compétences professionnelles. »

Compétences

« Combinaison des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui s'expriment dans le cadre d'une situation de travail concrète. [...] Même si le concept de "compétence" se substitue progressivement à celui de "qualification" dans les nouvelles organisations du travail moins formalisées, il est important de bien distinguer ces deux concepts. La compétence professionnelle est inséparable de l'action et elle se constate lors de sa mise en situation professionnelle, alors que la qualification professionnelle est liée aux aptitudes et aux connaissances acquises qui sont reconnues en fonction d'emplois types. »

Programmes de formation initiale en travail social

Baccalauréat et maîtrise en travail social

Le baccalauréat en travail social est un programme universitaire de trois ans (ou 90 crédits) agréé par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). Visant à former des généralistes du travail social, il inclut des cours théoriques, méthodologiques et une formation pratique. Au terme de leur formation, les personnes diplômées doivent être capables de mener un processus d'intervention sociale de manière autonome.

Malgré la qualité des cours et de l'enseignement au niveau du baccalauréat en travail social, certains défis demeurent. Parmi ceux-ci, plusieurs notent notamment une capacité d'accueil limitée dans les programmes où la demande est très forte, des classes de plus en plus nombreuses, un manque d'opportunités de stages ainsi que des conditions de stage et de supervision inégales selon les milieux.

Les études menant à une maîtrise en travail social correspondent à des études supérieures. Toutefois, pour les personnes formées dans une autre discipline au baccalauréat, la maîtrise en travail social constitue une formation initiale. Les personnes détentrices d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en travail social peuvent devenir membres de l'OTSTCFQ et obtenir le titre de travailleuse sociale ou de travailleur social. La profession constitue une des rares professions au Québec dont l'exigence minimale est le baccalauréat en travail social.

Technique en travail social

La technique en travail social est un programme collégial de trois ans, dont les contenus sont encadrés par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur. Ce programme vise principalement l'acquisition de compétences et attitudes pour intervenir directement auprès des clientèles, notamment à travers plusieurs stages dans divers milieux.

Il n'en reste pas moins que la technique en travail social présente plusieurs défis tels que l'accès aux stages dans le réseau public ainsi que des enjeux liés à l'arrivée de personnes détenant une attestation d'études collégiales en travail social.

Les techniciennes et techniciens en travail social ne peuvent pas devenir membres de l'OTSTCFQ et par conséquent, ne peuvent pas utiliser le titre de travailleuse sociale ou travailleur social. Il y a une tendance à élargir les champs de pratique des techniciennes et techniciens en travail social pour qu'ils et elles contribuent davantage dans certaines activités réservées.

Adéquation entre la formation initiale et les compétences attendues des personnes diplômées

Le travail social est une discipline à la fois scientifique et pratique. Les praticiennes et praticiens en travail social qui accèdent au marché du travail sont appelés à intervenir directement auprès des personnes, des familles, des groupes et des collectivités dans une visée de bien-être et de changement social. Certaines personnes diplômées en travail social qui arrivent sur le marché du travail peuvent être déçues par des écarts entre ce qu'elles ont appris et les exigences de leur emploi. Cela peut entraîner des périodes de remise en question quant à leurs aspirations professionnelles et conduire certaines personnes à adopter une attitude plus conformiste face aux exigences de leur milieu de travail. La privatisation des services de santé et des services sociaux a également pris de l'ampleur ces dernières années et on observe un manque d'attractivité du travail dans le réseau public.

Les actrices et acteurs du travail social sont soucieux de la qualité de la formation et des compétences acquises par les praticiennes et praticiens en travail social. Cependant, des tensions persistent entre la formation théorique et pratique, les attentes des milieux de pratique

ainsi que les compétences attendues en lien avec l'exercice de la profession et la protection du public. Des travaux collaboratifs ont été menés ces vingt dernières années entre les actrices et acteurs du travail social ayant des mandats spécifiques et complémentaires. En voici une liste non exhaustive :

- Travaux d'arrimage entre le DEC et le BAC en travail social desquels a découlé la « Passerelle » avec diverses universités.
- Prise de position en faveur de la professionnalisation des techniciennes et techniciens en travail social par le Regroupement des enseignants des collèges en travail social.
- Démarchage auprès d'employeurs par les universités et les cégeps pour augmenter et diversifier l'offre de milieux de stage.
- Travaux entre l'OTSTCFQ et la Table des directeurs d'écoles en travail social :
 - *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux;*
 - Réflexions sur des ajustements ou un rehaussement possible de la formation initiale pour l'obtention du permis de travailleuse sociale et travailleur social.

Activités de formation continue et autres formes de soutien au développement professionnel

Les praticiennes et praticiens en travail social poursuivent leur développement professionnel au cours de leur carrière en participant à des activités de formation continue proposées par divers organismes tels que les ordres professionnels, les milieux de travail, les universités, les cégeps, les organismes de formation privés et les formatrices et formateurs autonomes. La supervision professionnelle permet également aux praticiennes et aux praticiens en travail social, à divers moments

de leur cheminement professionnel, d'acquérir ou de consolider des compétences nécessaires pour offrir des services de qualité dont certains requièrent une expertise spécifique.

Enfin, pour se soutenir mutuellement, les praticiennes et praticiens utilisent divers moyens formels et informels, comme le co-développement, les communautés de pratique et les groupes sur les réseaux sociaux.

Transfert de connaissances scientifiques en travail social

Le courtage de connaissances en sciences humaines et sociales vise à réduire le fossé entre la recherche et la pratique en partageant les connaissances scientifiques et les savoirs empiriques, ce qui permet des pratiques renouvelées et des résultats de recherche pertinents. Depuis les années 1990, la recherche en travail social au Québec a connu une diversification des thématiques, des perspectives, des méthodologies et des projets collaboratifs et participatifs.

Les programmes d'études supérieures en travail social renforcent également cette tendance. Il existe de nombreuses structures de recherche établies dans les établissements de santé et les services sociaux, ainsi que dans les universités, le milieu communautaire ou de manière autonome, qui favorisent le développement de la recherche, de l'évaluation, de l'enseignement et de la mobilisation des connaissances en co-construction.

Les formations initiales préparent-elles bien les praticiennes et praticiens en travail social à exercer avec compétence et à faire face aux nouvelles réalités sociales et aux enjeux organisationnels ?

La formation continue, dans ses diverses modalités, est-elle suffisamment accessible à

l'ensemble des praticiennes et praticiens en travail social et répond-elle à leurs besoins de développement professionnel ?

Comment la recherche scientifique en travail social contribue-t-elle à enrichir les pratiques et à faciliter l'intervention des praticiennes et des praticiens en travail social ?